

TARIFS D'HEBERGEMENT
Année 2019/2020

	INTERNAT	DEMI PENSION
SCOLAIRES		
SEPT/DEC	553.75 €	209.17 €
JANV/MARS	369.17 €	139.44 €
AVRIL/JUIN	406.08 €	153.39 €
	<hr/>	<hr/>
	1329.00 €	502.00 €

APPRENTIS : Forfait à la semaine payable à l'arrivée à l'UFA le lundi matin

36.90€	13.95€
--------	--------

TARIFS DONNES A TITRE INDICATIF
*(Sous réserve d'une augmentation maxi de 2%
En début d'année scolaire)*

Nous vous rappelons que vous pouvez bénéficier des bourses nationales en fonction de vos revenus. La demande doit être réalisée **dans l'établissement actuel** de l'élève, avant le 31 mai. Merci de nous en avertir au moment de la rentrée scolaire.

Par ailleurs, en cas de difficultés financières importantes, vous pouvez également solliciter le Fonds Social en vous adressant directement au lycée.

TARIFS D'HEBERGEMENT
Année 2019/2020

	INTERNAT	DEMI PENSION
SCOLAIRES		
SEPT/DEC	553.75 €	209.17 €
JANV/MARS	369.17 €	139.44 €
AVRIL/JUIN	406.08 €	153.39 €
	<hr/>	<hr/>
	1329.00 €	502.00 €

APPRENTIS : Forfait à la semaine payable à l'arrivée à l'UFA le lundi matin

36.90€	13.95€
--------	--------

TARIFS DONNES A TITRE INDICATIF
*(Sous réserve d'une augmentation maxi de 2%
En début d'année scolaire)*

Nous vous rappelons que vous pouvez bénéficier des bourses nationales en fonction de vos revenus. La demande doit être réalisée **dans l'établissement actuel** de l'élève, avant le 31 mai. Merci de nous en avertir au moment de la rentrée scolaire.

Par ailleurs, en cas de difficultés financières importantes, vous pouvez également solliciter le Fonds Social en vous adressant directement au lycée.

TARIFS D'HEBERGEMENT
Année 2019/2020

	INTERNAT	DEMI PENSION
SCOLAIRES		
SEPT/DEC	553.75 €	209.17 €
JANV/MARS	369.17 €	139.44 €
AVRIL/JUIN	406.08 €	153.39 €
	<hr/>	<hr/>
	1329.00 €	502.00 €

APPRENTIS : Forfait à la semaine payable à l'arrivée à l'UFA le lundi matin

36.90€	13.95€
--------	--------

TARIFS DONNES A TITRE INDICATIF
*(Sous réserve d'une augmentation maxi de 2%
En début d'année scolaire)*

Nous vous rappelons que vous pouvez bénéficier des bourses nationales en fonction de vos revenus. La demande doit être réalisée **dans l'établissement actuel** de l'élève, avant le 31 mai. Merci de nous en avertir au moment de la rentrée scolaire.

Par ailleurs, en cas de difficultés financières importantes, vous pouvez également solliciter le Fonds Social en vous adressant directement au lycée.